

Mieux vivre ma vie intime, affective et sexuelle dans mon établissement

Quels sont mes droits ?

Version simplifiée et illustrée

Présentation du texte

“Recommandation de Bonnes Pratiques Professionnelles”

- Une RBPP, c’est quoi ?

C’est un **document**, un **texte**

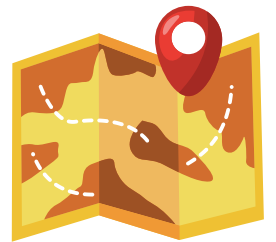
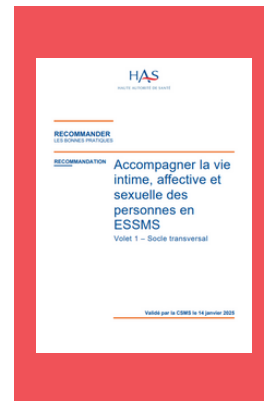
écrit par la **Haute Autorité de Santé**.

Pourquoi ce texte est important ?

Il sert de **guide pour les professionnels**.

Il leur donne des repères pour mieux accompagner

pour que les personnes accueillies en établissement se sentent bien.



- Qui a écrit ce texte ?

Un **groupe de personnes** a été choisi.

Ensemble, ils ont réfléchi à la vie intime affective et sexuelle.

Puis, ils ont écrit ce qui est important à faire.



- Il a été écrit quand ?

Le groupe a réfléchi plusieurs mois.

Le document est distribué depuis **février 2025**.





Pourquoi on a besoin d'un document sur l'amour et la sexualité ?

C'est souvent **difficile** de parler de la vie intime, de l'amour et de la sexualité.

C'est souvent un sujet **tabou**.

Tabou, ça veut dire qu'on n'en parle pas,
ou on est gêné d'en parler.



Beaucoup de **professionnels** ne sont pas formés
pour parler de ces sujets.



Les **familles et les proches** peuvent aussi
être mal à l'aise pour en parler.



On peut préférer en parler à des personnes
qu'on ne connaît pas trop.



On peut vouloir vivre **autrement**
que les professionnels ou la famille.



La vie intime, affective et sexuelle

c'est très important dans la vie de toutes les personnes
pour qu'elles se sentent bien!





Ce texte parle de qui ?

Ce texte est pour qui ?

- **Les personnes en situation de handicap**

avec n'importe quel handicap



mineures (enfants ou adolescents)

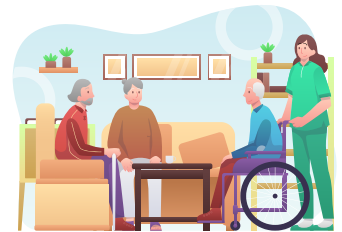


ou majeures (adultes jeunes ou âgés)



qui vivent dans des établissements

comme les foyers, des IME, des MAS



qui travaillent dans des ESAT...



qui vivent chez eux et sont accompagnés par des éducateurs





Ce texte parle de qui ?

Ce texte est pour qui ?

- **Les mineurs et jeunes adultes,**

qui sont accompagnés par la **protection de l'enfance**
(par exemple des maisons qu'on appelle des MECS).



Ces enfants doivent être aidés

parce que leurs parents ne peuvent pas bien s'occuper d'eux.



- **Les personnes en situation de précarité et d'exclusion,**

ca veut dire des personnes qui n'ont pas du tout d'argent pour vivre

mineures et majeures

par exemple, les personnes qui n'ont pas de domicile





Ce texte parle de qui ?

Ce texte est pour qui ?

- **Les personnes âgées**

qui ont besoin d'être accompagnées

quand elles sont encore chez elles

et quand elles vivent en maison de retraite.



- **Les personnes qui ont besoin d'être accompagnées et soignées**



dans des **établissements psychiatriques**

ou par des infirmières ou des psychologues.



Ces personnes ont besoin d'être aidées

pour se sentir mieux dans leur tête.





Ce texte dit quoi ?

Il demande aux personnes de **parler de la vie intime, affective et sexuelle de façon positive** :



Cela veut dire :

de ne pas parler que des risques,

de penser que ces sujets sont **agréables** pour les personnes,

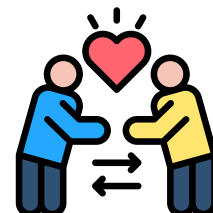
que ça peut leur apporter du **bien-être**.



Il demande aux personnes de **respecter les libertés fondamentales** :

- le droit à l'intimité
- le droit à la vie privée

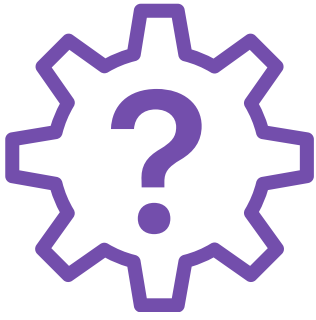
• la confidentialité des informations
c'est garder des informations sans les répéter à tout le monde.



Il demande aux professionnels de laisser les personnes **parler de leurs désirs et besoins librement**.

C'est l'autodétermination.





Comment faire cela ?

Pour arriver à cela,

il faut avoir de **l'argent (des moyens)**,



des outils adaptés,



et des personnes pour le faire.



C'est quoi la VIAS?



**Vie
Intime
Affective
Sexuelle**

L'intimité, c'est quoi ?

La définition du groupe de la Haute Autorité de Santé :

**« Un espace physique, mental, social et/ou émotionnel
que les personnes peuvent choisir de partager ou non,
avec les personnes de leur choix,
au moment de leur choix.**

**C'est aussi un droit au respect de la vie privée
et la possibilité d'avoir un "espace à soi". »**



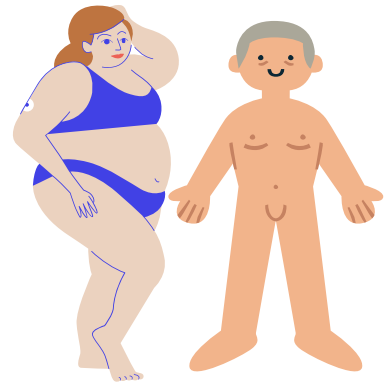
Cela veut dire quoi ?

Ca veut dire que l'intimité est

dans mon corps et ses parties intimes.

Je peux avoir envie de ne les montrer à personne.

Je peux aussi avoir envie de les montrer qu'à certaines personnes.



Ça veut dire aussi que l'intimité est

dans les endroits où je suis.

Chez moi, **ma chambre** est un lieu privé.

Je peux avoir envie d'inviter des personnes ou pas.



Ça veut dire aussi que l'intimité est

dans ce que je pense.

- Il y a des choses que je n'ai jamais dit à personne.
- Il y a des choses que j'ai envie de dire qu'à une personne



Ca veut dire aussi que l'intimité est

dans ce que je ressens, dans mes émotions

Il y a des choses que je ressens tout seul

et je peux avoir envie de le dire à quelqu'un.



La loi dit que chaque personne a droit au respect de sa vie privée.

Les personnes en situation de handicap ont aussi ce droit !

Il y a des articles dans les textes officiels qui le disent :

- Article 9 du Code civil
- Article 8 de la Convention Européenne des Droits Humains



Et si on vit dans un établissement

avec d'autres personnes

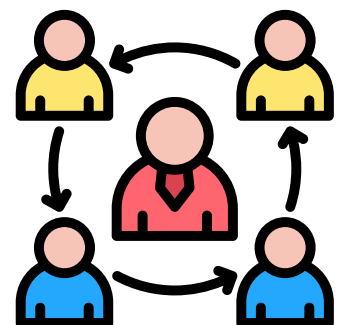
ce droit doit être respecté aussi.



Ce n'est pas toujours facile quand on vit en collectivité
d'avoir une vie privée.

Tout le monde peut être au courant de ma vie privée,
et j'ai le droit de ne pas être d'accord avec ça,

de préférer garder pour moi ce que je pense, ce que je ressens et ce que je vis.



C'est quoi la VIAS?

Vie
Intime
Affective
Sexuelle



La vie affective, c'est quoi ?

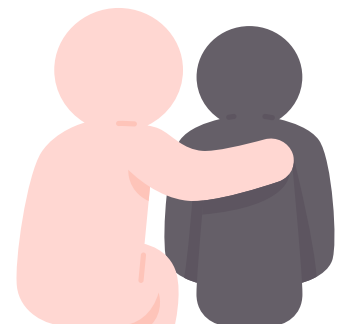
Voici la définition du groupe de la Haute Autorité de Santé :

« Un **espace émotionnel, physique et social,**

propre à chacun,

au sein duquel l'individu peut éprouver et exprimer

des **sentiments** et des **émotions**



n'étant pas forcément réciproques

et n'impliquant pas systématiquement de pratique sexuelle. »

Cela veut dire quoi ?

- Avoir des **sentiments** pour les autres
(amitié, amour, affection).
- Pouvoir **exprimer ces sentiments**.



On peut aimer une personne
sans vouloir de relations sexuelles avec elle.



Parfois, on aime une personne d'amour
mais elle ne nous aime pas.

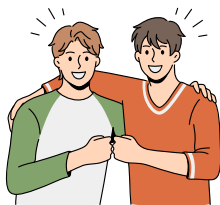


Cela concerne quoi ?

- Les **relations amoureuses**



- Les **amitiés**



- Les **liens affectifs** entre les personnes

(avec la famille, les proches, les collègues de travail,
les professionnels de l'établissement...)



C'est quoi la VIAS?

Vie
Intime
Affective
Sexuelle



L'Organisation Mondiale de la Santé a défini :

- **la santé sexuelle**
- **la sexualité**



La santé sexuelle, c'est quoi ?

“La santé sexuelle c’est ressentir du **bien-être**
physique, émotionnel, mental et social
en lien avec la sexualité.”



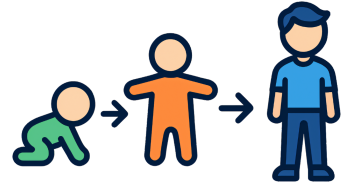
Nos expériences sexuelles doivent être :

- **agréables**
- on doit se sentir **en sécurité**
- **libres (sans pression)**
- **ne pas être discriminé**
(être moins bien traité à cause de son handicap, de son sexe, de sa couleur de peau)
- **sans violences**



La sexualité, c'est quoi ?

“c'est un **aspect central** pour chaque être humain
tout au long de sa vie”



C'est par exemple **qui on est** (homme / femme),

qui on aime,

comment **on vit et on imagine** le sexe
(les pensées, les comportements, les fantasmes...)



Plusieurs choses peuvent agir sur ma sexualité :

- ma santé physique



- ma santé mentale



- mes relations, ma famille, les professionnels



- la société dans laquelle je vis

- ma religion



- les lois (ce que j'ai le droit ou ce qui est interdit)



- l'argent





Dans les établissements, il faut faire quoi ?

On doit respecter votre vie privée et votre intimité.



Aménager les locaux pour que l'intimité soit possible :

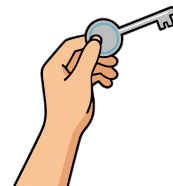
- des lits doubles
- des **espaces réservés**, des endroits pour être tranquilles, seul ou à deux (ou plus)



Organiser la liberté de circulation

(respect de l'intimité et de la vie privée des personnes)

- Pouvoir fermer la porte de sa chambre à clé



- Pouvoir sortir

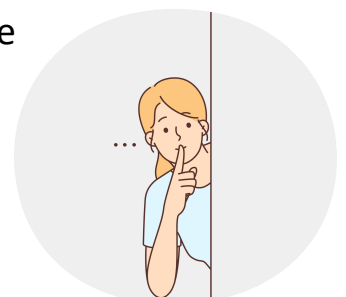


- Inviter des personnes



On doit faire attention quand on partage des informations sur les personnes accompagnées :

- On doit vous demander votre avis pour parler de vous ou de votre situation
- On ne doit pas parler de vous sans vous le dire





Vos droits sont écrits dans des documents importants.

Il faut des personnes pour les faire respecter.

**Il faut écrire sur la VIAS (Vie Intime, Affective et Sexuelle)
dans :**

- le projet d'établissement
- le règlement de fonctionnement
- le livret d'accueil
- le projet personnalisé
- une charte



Il faut des référents VIAS (Vie Intime Affective et Sexuelle) :

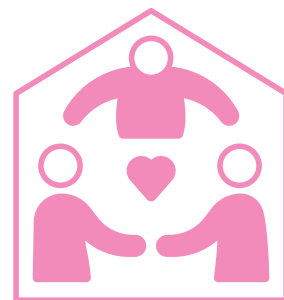
Ce sont des professionnels

(des soignants, des éducateurs, des psychologues...)

qui connaissent le sujet et qui vont agir au quotidien.



- Ils vont travailler avec des associations
comme le Planning Familial
ou des professionnels comme des sexologues



- Ils vont animer des ateliers
- Ils vont aider les autres professionnels sur ce sujet
- Ils vont trouver des jeux, des outils pour en parler plus facilement avec vous



On va former les professionnels.

Les professionnels peuvent avoir peur de mal faire.

Ils peuvent être mal à l'aise.

Ce n'est pas un sujet facile.

Ils ont donc besoin d'être aidés.



La formation est pour qui ?

TOUS les professionnels doivent être formés :

les soignants, les éducateurs, les secrétaires, la direction...

On va les **informer** des sujets de la sexualité, de la santé sexuelle



parce que tout le monde a un rôle à jouer

Par exemple s'il faut du **matériel** (des lits doubles, des jeux...),
il faut bien comprendre pourquoi c'est important !

- Il y aura une **boîte à outils** avec des ressources
des guides pratiques, des livres...



- Des **procédures** (des textes qui disent ce qu'il faut faire)

éviter les violences sexuelles.



- Les professionnels pourront aussi **parler**

et améliorer leur façon de travailler.



Les personnes accompagnées doivent aussi être informées

Cela s'appelle l'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle.

TOUTES les personnes accompagnées

(les enfants, les adolescents, les adultes)

doivent aussi recevoir de l'information

- Sur les **droits**
- Sur les **risques** (les maladies, les violences, etc.)
- Sur le **plaisir, le désir, le bien-être...**
- Des **espaces adaptés** doivent être trouvés pour en parler :
des ateliers ou des groupes de parole



- Des **outils** sont proposés : vidéos, livres, brochures, préservatifs etc.



- Parler de ce sujet doit être possible,
dans des endroits ou avec des personnes
en qui on a confiance.



Les familles et les proches doivent aussi être informés

Les **familles et les personnes proches**, les aidants

ont aussi besoin d'informations sur ce sujet.

Des informations leur seront aussi données.

Ils doivent être connaître des droits des personnes accompagnées.

Ils doivent savoir ce qui est proposé dans l'établissement.

Comment ?

- des **réunions** comme les cafés des parents, des rencontres ou des réunions
- pendant un **rendez-vous individuel**

On ne leur racontera pas votre vie intime, mais de la santé sexuelle en général, et qu'il est important d'en parler.



Exemple d'outils qui parlent de la VIAS





Ce qui est important aussi

Chaque personne est différente :

les envies, le rythme de chacun sont différents...

- L'accompagnement sera **adapté**

en fonction des souhaits,

des besoins

et du parcours de vie de la personne



Par exemple, certains seront à l'aise

dans des ateliers avec d'autres personnes

et d'autres vont préférer un accompagnement individuel



- Certains vont aimer avoir de l'information dans des vidéos

d'autres les livres...

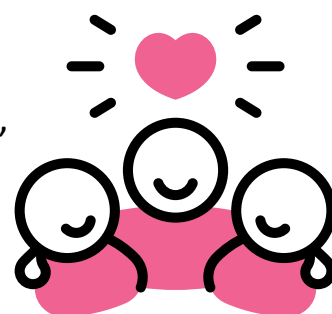
- Certains vont surtout vouloir parler d'amour

et d'autres auront des questions sexuelles !

- Même si on a chacun nos idées, nos opinions, notre éducation,

les autres ne pensent pas comme nous

et c'est important de le respecter.





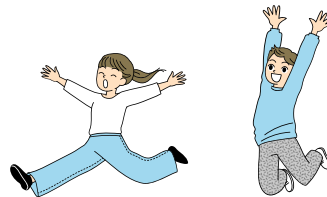
Ce qui est important aussi

Ce n'est pas un sujet facile :

Il sera important que dans les établissements
on ne parle pas que des risques.

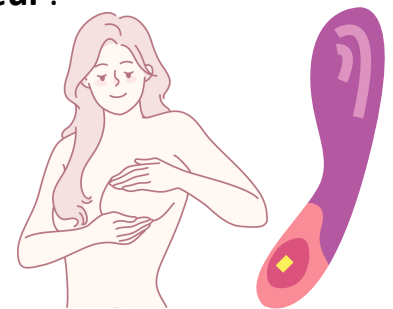


Le plaisir, c'est important !



La sexualité, c'est **aussi une sexualité qui peut se vivre seul :**

- on ne va pas parler que de relations sexuelles
- mais aussi de masturbation et de plaisir individuel.



Il y a aussi des violences dans les établissements

et c'est aussi important d'en parler :

- Apprendre le consentement est quelque chose de très important.

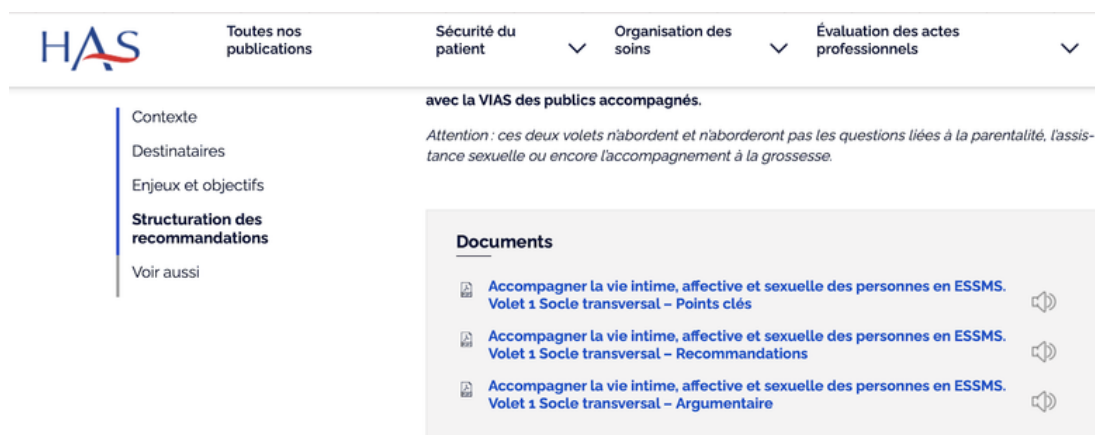


pour la sexualité, et pour tous les autres moments de la vie.

Vous avez envie d'en savoir plus ?

Sur internet, on peut lire les textes complets :

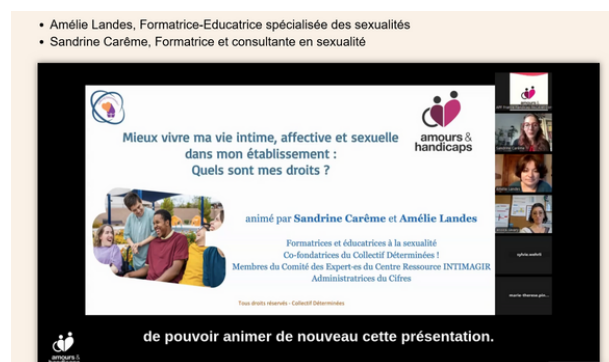
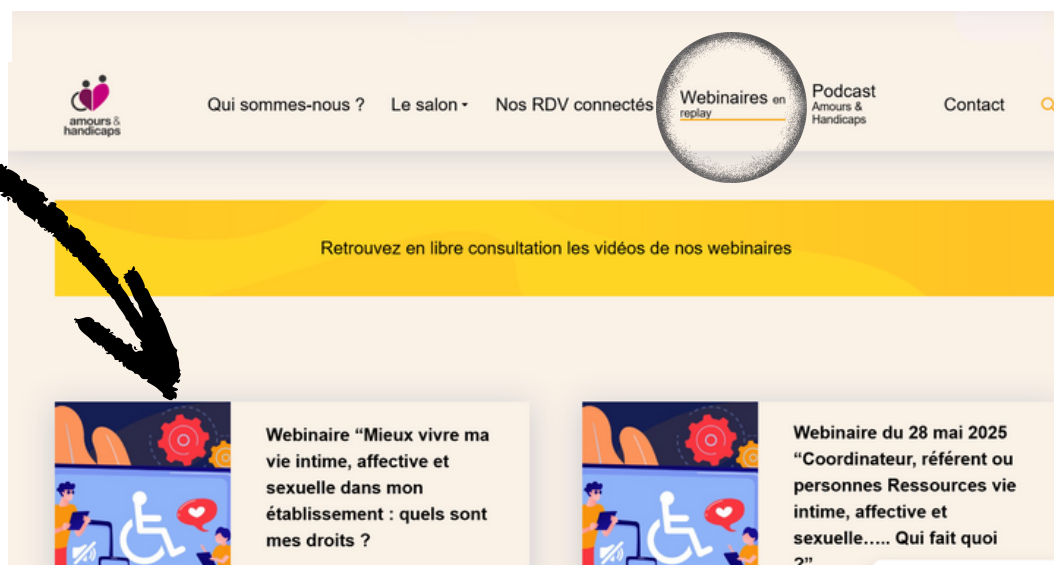
https://www.has-sante.fr/upload/docs/application/pdf/2025-02/accompagner_la_vie_intime_affective_et_sexuelle_des_personnes_en_essms._volet_1_socle_transversal_rbpp.pdf



Vous avez envie d'en savoir plus ?

Sur internet, on peut aussi regarder la vidéo où on présente ce document :

<https://amours-et-handicaps.fr/webinaire-mieux-vivre-ma-vie-intime-affective-et-sexuelle-dans-mon-etablissement-quels-sont-mes-droits/>



Vous avez envie d'en savoir plus ?

Sur internet, on peut aussi regarder la vidéo où on présente ce document dans la CONFERENCE INCLUSIVE au moment du Salon Amours et Handicaps



Nous vous remercions d'avoir pris le temps de lire ce document.



Le texte a été écrit par deux personnes :

- **Sandrine CARÊME**

Sandrine vit à Toulouse, en Haute-Garonne (en Occitanie).

Elle est formatrice, elle intervient dans les établissements médico-sociaux pour former les professionnels à la vie intime, affective et sexuelle.

Elle est aussi sexologue : elle accompagne des personnes seules ou en couple.

Elle a comme spécialités : la prévention des violences sexuelles, les premiers secours en santé sexuelle.

Elle est Présidente d'une association, le Cifres, et fait partie du Centre Ressource INTIMAGIR Occitanie. Elle anime des ateliers et aussi des groupes de parole, notamment pour les proches et les familles (Intim'aidants).



- **Amélie LANDES**

Amélie vit à Figeac, dans le Lot (Occitanie).

Elle est formatrice, elle intervient dans les établissements médico-sociaux pour former les professionnels à la vie intime, affective et sexuelle.

Elle est aussi éducatrice à la sexualité et accompagne individuellement des personnes en situation de handicap.

Elle a comme spécialités : les violences sexuelles, la parentalité et le désir d'enfant.

Elle est Secrétaire adjointe d'une association, le Cifres, et fait partie du Centre Ressource INTIMAGIR Occitanie. Elle anime des ateliers et aussi des groupes de parole, notamment pour les personnes concernées (Intim'ensemble).



Elles font toutes les deux parties du Collectif Déterminées qu'elles ont co-crée avec leur collègue Alexia PERRET et vous pouvez les contacter par mail : collectifdeterminees@gmail.com